



Royal Military Colleges Alumni Association

Planned Giving ~ Your Colleges ~ Their Future

The 1876 Society

The 1876 Society recognizes those who have included the Colleges in their estate planning by means of leaving a “Planned Gift” to the RMC Alumni Association and have documented their intentions with the Alumni Association.

The RMC Alumni Association allows donors to leave a legacy that will truly never be forgotten. As a member of the 1876 Society there are many ways that you can leave a gift to the Colleges:

Bequests: Allows you to have full use of your money during your lifetime, but leave a legacy gift to a supporting a cause you believe in.

Life Insurance: One of the easiest and most affordable ways to make a planned gift and get a current tax deduction.

Gift of appreciated Securities: You pay no capital gains on the appreciated value of the securities.

Trusts: Some people like to benefit a charity through their will but feel that they must provide for others first. A Charitable Remainder Trust can help achieve both objectives.

Bequests – Leaving a Legacy

There are many ways that Donors can choose to leave their legacy with the Alumni Association, one option is a Bequest.

Bequests are often the most significant and satisfying donations that someone can make to the Alumni Association. This type of Legacy gift allows for the full use of the money in the donor's lifetime but allows for a portion of the contribution to be directed to the Alumni Association on the donors passing.

There are four types of Bequests:

1. A specific bequest
2. A residual bequest
3. A contingent bequest
4. A bequest subject to a trust

Benefits to the Donor:

- ✓ The satisfaction of establishing a substantial gift that will be recognized by generations for years to come.
- ✓ The donation principal is retained for life to be used by the donor.
- ✓ The arrangements are revocable and can be changed as the donor chooses.
- ✓ In the year of the death 100% of the bequest is creditable as a charitable donation with a one-year roll back.

Benefits to the Alumni Association: A revocable gift has been arranged, and the Alumni Association has an 'expectancy' of receiving the gift.

Your trust in making a bequest to the RMC Alumni Association makes a huge statement, which adds credibility to the charity and our cause.

Life Insurance - Planned Giving

Anyone can take out a life insurance policy and name the Royal Military Colleges Alumni Association as the beneficiary. This legacy gift is growing in popularity because of its distinguishing feature of providing the donors with an immediate tax receipt, as well as receipts for any future premiums.

The gift of life insurance allows donors with limited incomes, or savings to still make significant contributions to their charity.

There are three basic types of life insurance:

1. Whole Life
2. Term Life
3. Universal Life

Benefits to the Donor:

- ✓ The gift can be made on the 'installment' plan. Small premiums gifted over time can be done without impairing capital, or adversely affecting the financial security of loved ones.
- ✓ Premium payments qualify for current charitable tax credits.
- ✓ Donors can make a sizeable gift to the charity and use a life insurance policy to remain anonymous, if they choose.
- ✓ Current tax regulations for gifts made through Life Insurance Policies allow for maximum tax credits. This, in some cases, is more beneficial to the estate than a gift of cash left through the estate.

Benefits to the Charity:

- ✓ Easy to manage, straightforward, and uncomplicated.
- ✓ The gift will not shrink due to taxes, probate, legal, or administration fees.
- ✓ More inclusive to all ages, and incomes.
- ✓ Outside of the estate process, therefore, will never be challenged.

How to make a gift of Life Insurance:

There are several ways that life insurance can be gifted to a charity:

- The donation of an existing policy – Irrevocable
- The donation of a new policy – Irrevocable
- The donation of life insurance proceeds- Revocable

Gift of Appreciated Securities

Securities are a special form of property (capital property), and include stocks and bonds, mutual funds, and royalties. They are portable, transferable, marketable, and usually easy to value. As such they make excellent charitable gifts.

Gifts of Appreciated Securities

Relatively new tax rules allow you to donate appreciated shares (and other publicly listed securities) for a full tax receipt. This minimizes your taxable capital gains making it a win-win situation for you and the Colleges. This is a great way to divest some of your holdings or simplify your estate while supporting the Colleges.

Under tax regulations the security itself must be given directly to the charity, it must trade on a prescribed stock exchange, and the charity must not be a private Foundation - the RMC Alumni Association is not a private Foundation and therefore is acceptable. In this case, donors are required to bring on 25% of the capital gain into income, but they receive tax credits for the full value of the donated securities.

Trusts

Charitable Remainder Trusts:

Some people would like to benefit a charity through their will but feel that they must provide for others first. A charitable remainder trust can help achieve both objectives.

This is one of the most used forms of charitable tax planning. Setting up a charitable remainder trust offers a way to convert highly appreciated assets (e.g., real estate or stock) into lifetime income without having to pay capital gains tax on the sale of the property or estate taxes at death.

A trust is a legal agreement specifying how assets placed under the trust are to be managed by an assigned trustee. A charitable remainder trust is an effective way to provide you with an income for life and know the property remaining in the trust will support RMC. This is a deferred gift, meaning that the proceeds from a gift commitment made now will be realized by the Colleges sometime in the future.

Entering into a charitable remainder trust agreement with the RMC Alumni Association simply means that you leave a capital donation to the Alumni Association while you are still alive. The trustee pays regular income to you and/or other beneficiaries you name from the trust for life or for a term of years. When the trust terminates, the trustee pays out the remaining trust assets to the Alumni Association.

For more information on how charitable remainder trusts please contact the RMC Alumni Association.

More information

Our registered business name is: Royal Military Colleges Alumni Association Inc.

Charitable Business Number: BN 119129096RR001

Physical Mailing Address: 15 Point Frederick Drive, Kingston ON K7K 7B4

Contact person:

Jennifer Jordan

RMC Alumni Association

Fundraising and Marketing Manager

613-541-6000 ext 6807

Jennifer.Jordan@rmcalumni.ca

If you are considering leaving a legacy gift to the RMC Alumni Association and are not sure where you gift would have the most impact please feel free to contact Jennifer Jordan for a list of ideas.

Some of our most impactful gifts comes from donations to our Truth, Duty Valour Fund which allows us the flexibility to meet the current and future needs of the Colleges that are set by the Commandants.

You can also consider a gift to our Academic, Leadership, Military Training, Athletes, Bilingualism, Diversity, or Heritage Funds.



Collèges militaires royaux du Canada Association des ancien(ne)s

Dons planifiés ~ Vos collègues ~ Leur avenir

La Société de 1876

La Société de 1876 regroupe les personnes qui ont inclus les Collèges dans leur planification successorale en faisant un don planifié à l'Association des ancien(ne)s des CMR et qui lui ont fait connaître leur intention.

L'Association des ancien(ne)s des CMR permet aux donateurs de laisser un héritage inoubliable. À titre de membre de la Société de 1876, vous pouvez consentir un don aux Collèges de multiples façons.

Legs : Les legs vous permettent de conserver l'intégralité de vos avoirs jusqu'à votre décès et de laisser une somme pour soutenir une cause qui vous est chère.

Assurance vie : L'assurance vie est un des moyens les plus simples et les plus abordables de faire un don planifié donnant droit à une déduction fiscale.

Don de titres avant pris de la valeur : Vous ne payez aucun impôt sur les gains en capital réalisés sur la plus-value des titres.

Fiducie : Certaines personnes souhaitent léguer une partie de leurs avoirs à un organisme de bienfaisance, mais veulent d'abord subvenir aux besoins de leurs proches. Une fiducie résiduaire de bienfaisance peut les aider à réaliser ces deux objectifs.

Legs – Laisser un héritage

Le legs constitue l'un des nombreux moyens pour les donateurs de laisser un héritage à l'Association des ancien(ne)s.

Le legs constitue, dans bien des cas, le don le plus significatif et satisfaisant que quiconque puisse faire à l'Association des ancien(ne)s. L'auteur d'un legs conserve le plein usage de son argent jusqu'à son décès, après quoi une partie de celui-ci échoit à l'Association des ancien(ne)s.

Il existe quatre types de legs :

1. Le legs spécifique
2. Le legs résiduel
3. Le legs éventuel
4. Le legs en fiducie

Les avantages pour le donateur sont les suivants :

- ✓ Le donateur a la satisfaction de procéder à un don considérable dont des générations lui seront ensuite reconnaissantes.
- ✓ Il ne se départit pas du montant du don de son vivant.
- ✓ L'engagement pris est révocable, et les modalités du don peuvent être modifiées à volonté par le donateur.
- ✓ Pour l'année du décès, l'intégralité du montant du legs fait l'objet d'un crédit d'impôt pour don de bienfaisance, avec rétroactivité d'un an.

Avantages pour l'Association des ancien(ne)s : bien que le don soit révocable, l'organisme peut s'attendre à le recevoir.

En s'engageant à faire un don à l'Association des ancien(ne)s des CMR, le donateur contribue à renforcer la crédibilité de celle-ci et à promouvoir la cause qu'elle défend.

Assurance vie – Dons planifiés

N'importe qui peut souscrire une police d'assurance vie et désigner l'Association des ancien(ne)s des CMR comme bénéficiaire. Ce type de don gagne en popularité. Il permet en effet aux donateurs de bénéficier immédiatement d'un reçu fiscal, de même que de reçus pour les primes ultérieures.

Le don sous forme d'assurance vie permet par ailleurs aux donateurs dont les économies ou les revenus sont limités de verser des contributions considérables à l'organisme de bienfaisance de leur choix.

Il existe trois grands types d'assurance vie :

1. L'assurance vie entière
2. L'assurance vie temporaire
3. L'assurance vie universelle

Les avantages pour le donateur sont les suivants :

- ✓ Le don peut être échelonné en une série de versements. De petites primes peuvent être versées au fil du temps sans entamer le capital ou sans porter atteinte à la sécurité financière des proches.
- ✓ Le paiement des primes donne droit à des crédits d'impôt pour activités de bienfaisance.
- ✓ L'assurance vie permet aux donateurs qui le souhaitent de faire un don appréciable à un organisme bienfaisance tout en restant anonymes.
- ✓ La réglementation fiscale actuelle en matière de dons par le truchement de polices d'assurance vie donne droit à des crédits d'impôt maximaux. Dans certains cas, le recours à l'assurance vie présente pour la succession plus d'avantages que le legs d'une somme d'argent dans le cadre de celle-ci.

Les avantages pour l'organisme de bienfaisance sont les suivants :

- ✓ Ce type de don est facile à gérer, direct et sans complications.
- ✓ Il n'y a ni imposition ni frais d'homologation, juridiques ou administratifs.
- ✓ Ce type de don est à la portée des gens de tous âges, et de toutes les bourses.
- ✓ L'assurance vie échappe au processus successoral. Le don ne peut donc pas être contesté.

Comment faire un don sous forme d'assurance vie

Il existe plusieurs moyens de consentir un don sous forme d'assurance vie à un organisme de bienfaisance :

- Le don d'une police existante – Irrévocable
- Le don d'une nouvelle police – Irrévocable
- Le don des produits de l'assurance vie – Révocable

Don de titres ayant pris de la valeur

Les titres constituent une forme particulière de biens. Ils comprennent les actions, les obligations, le contenu des fonds communs de placement et les redevances. Ils peuvent être transférés ou vendus et sont habituellement faciles à évaluer. Ils sont donc particulièrement adaptés aux dons de bienfaisance.

Dons de titres ayant pris de la valeur

Des règles fiscales relativement nouvelles vous permettent de procéder au don de titres ayant pris de la valeur (et d'autres titres cotés), puis d'obtenir un reçu fiscal pour le plein montant. Cela réduit vos gains en capital imposables, de sorte qu'aussi bien vous que les collègues y gagnent. C'est un bon moyen de vous départir de certains de vos avoirs ou de simplifier votre succession tout en venant en aide aux CMR.

En vertu de la réglementation fiscale, les titres doivent être donnés directement à l'organisme de bienfaisance et être cotés en bourse désignée. L'organisme de bienfaisance ne doit pas être une fondation privée, ce que n'est pas l'Association des ancien(ne)s des CMR. Les donateurs doivent intégrer 25 % du gain en capital réalisé à leurs revenus, mais ils obtiennent en retour un crédit d'impôt pour la valeur intégrale des titres donnés.

Fiducies

Fiducies résiduaire de bienfaisance

Certaines personnes souhaitent léguer une partie de leurs avoirs à un organisme de bienfaisance, mais veulent d'abord subvenir aux besoins de leurs proches. Une fiducie résiduaire de bienfaisance peut les aider à réaliser ces deux objectifs.

Le recours à une telle fiducie constitue l'une des formes les plus répandues de planification fiscale à des fins de bienfaisance. La mise sur pied d'une fiducie résiduaire de bienfaisance permet de convertir des actifs ayant pris beaucoup de valeur (biens immobiliers, actions, etc.) en un revenu viager sans avoir à payer d'impôts sur les gains en capital liés à la vente de biens après le décès, ou encore de droits de succession.

Une fiducie est régie par un document qui prévoit comment les actifs intégrés à celle-ci doivent être gérés par le fiduciaire. Une fiducie résiduaire de bienfaisance est un moyen efficace de vous assurer un revenu viager tout en sachant que les actifs fiduciaires restants contribueront à soutenir les CMR. Il s'agit en fait d'un don différé, en ce sens que votre promesse de don ne bénéficiera aux collègues que plus tard.

En concluant une entente de fiducie résiduaire de bienfaisance avec l'Association des ancien(ne)s des CMR, vous effectuez un don en capital à l'Association des ancien(ne)s des CMR de votre vivant. Le fiduciaire verse régulièrement des revenus à vous-même et (ou) aux autres bénéficiaires de la fiducie, qu'ils le soient à vie ou pour un certain nombre d'années. Une fois la fiducie arrivée à son terme, le fiduciaire verse les éléments d'actifs fiduciaires restants à l'Association des ancien(ne)s.

Pour en savoir davantage sur les fiducies résiduaire de bienfaisance, n'hésitez pas à communiquer avec l'Association des ancien(ne)s des CMR.

Nous joindre

Pour en savoir davantage sur ce qui précède, veuillez communiquer avec :

Jennifer Jordan

Association des ancien(ne)s des CMR

Gestionnaire des activités de financement et du marketing

613-541-6000, poste 6807

Jennifer.Jordan@rmcalumni.ca